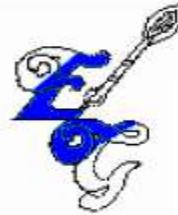




RÉGION ACADEMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Année scolaire 2025-2026

PAIEMENT ½ PENSION DU TRIMESTRE 02

Du 19 JANVIER 2026 au 06 FEVRIER 2026 DE 7H00 à 12H00

PERIODES et DATES DE PAIEMENT	SOMMES A PAYER
Janvier à Mars 2026	63.80 € NON BOURSIERS 33.80 € BOURSIERS ECHELON 01 3 JOURS DEDUITS POUR GREVE

- Les chèques sont à établir à l'ordre de « l'Agent comptable du collège E. GLISSANT » avec le Nom Prénom et Classe de l'élève au dos du chèque.
 - Les paiements en espèces se font uniquement le matin, « prévoir l'appoint de monnaie ».
-
- **Fin de la demi-pension : le 18 juin 2026**